

GUIDE D'ÉLABORATION DU PPRE

<p>POUR QUI ? <u>Quels sont les élèves qui ne sont pas concernés ?</u> <u>Quels sont les élèves qui sont concernés ?</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les élèves dont la difficulté est passagère, dans le cadre de la différenciation pédagogique au sein de la classe ; - Les élèves nombreux à échouer à une même compétence. Cela relève d'une difficulté collective. - Les élèves en difficulté scolaire dont l'échec important et durable est caractérisé par : des résultats insuffisants aux différentes évaluations, un désinvestissement de l'école et un décrochage du métier d'élève. - Tous les élèves qui ont été maintenus.
<p>POUR QUOI ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - impliquer et faire adhérer l'élève aux apprentissages - remotiver, encourager et redonner confiance à l'élève en pointant ses réussites et ses progrès - rétablir et améliorer la maîtrise des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture - impliquer les parents et les associer au suivi de leur enfant
<p>QUAND ?</p>	<p>-A tout moment de l'année, le plus rapidement possible,lorsque la difficulté est persistante et dès la rentrée pour les élèves maintenus.</p>
<p>POINTS D'APPUI ET DIFFICULTÉS <u>Les points d'appui</u> <u>Les difficultés</u></p>	<p>C'est la synthèse des éléments des évaluations et de l'entretien (<i>cf annexe1</i>) sur lesquels on peut s'appuyer pour faire progresser l'élève dans les apprentissages. Il est essentiel de définir ce que l'élève sait pour reconstruire les compétences mal maîtrisées.</p> <p>Elles peuvent être de différents ordres : apprentissages, méthodologie, comportement... (<i>cf document Astolfi</i>) Analyse des évaluations par l'observation et le bilan de l'entretien d'explicitation (<i>cf annexes 1 et 1 bis</i>)</p>
<p>QUELS TYPES DE COMPÉTENCES ?</p>	<p><i>Se référer aux compétences du socle</i> Deux maximum, simples et atteignables</p>
<p>LES MODALITES <u>Échéancier</u> <u>Mise en œuvre</u> <u>Bilan</u></p>	<p>Bref, de courte durée (par exemple sept semaines) Concertation en CIB (conseil d'identification des besoins), avec l'élève puis avec les parents. Le RASED peut être sollicité en tant que ressources. Avec l'élève et les parents</p>
<p>COMMENT IMPLIQUER LES PARENTS ? RÔLE DES PARENTS ?</p>	<p>Prévoir plusieurs rencontres : au moment de l'élaboration, sur des périodes intermédiaires et en fin (bilan).</p>
<p>LES PARTENAIRES</p>	<p>Le PPRE peut donner lieu à une REE (Réunion de l'équipe éducative), avec le RASED, la médecine scolaire, le CASEH, les parents pour proposer éventuellement des suivis extérieurs. Si des suivis sont déjà mis en place, la REE peut permettre de faire le point avec les professionnels.</p>